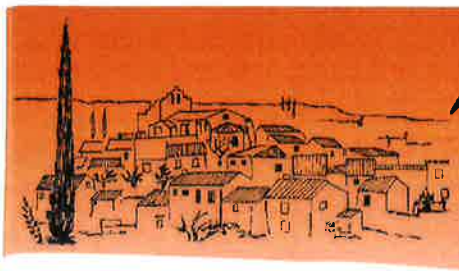

Lo pichòt jornau de Sant Restit

N°9

Le mot du Maire

Le vote du budget d'investissement prévisionnel pour 2018 s'est déroulé sans le moindre enthousiasme et pour cause, réduit à sa plus simple expression, il n'y a pas eu de choix à trancher. En effet, seuls les investissements prévus en 2017 et reportés en 2018 concernant l'école primaire seront honorés.

Une fois de plus, malgré les promesses réitérées par les services de l'État, par nos députés, assurant qu'il n'y aurait pas de baisse de DGF (dotation globale de fonctionnement) pour les communes rurales, que seules les agglomérations seraient touchées par une baisse annoncée de 14 milliards d'euros, la commune de Saint Restitut a vu sa dotation globale de fonctionnement sensiblement diminuée.

Alors que le débat au Parlement et au Sénat sur la réforme de la fiscalité locale va s'engager avec pour toile de fond la garantie ou non de l'autonomie financière des communes, la municipalité se doit de trouver les moyens de faire aboutir des projets essentiels pour son avenir.

Il nous appartient malgré tout de rester optimistes ; c'est ainsi qu'un projet capital, repoussé jusque-là pour insuffisance budgétaire, devrait enfin pouvoir se concrétiser. En effet, la commune a bénéficié d'une aide conséquente de la région et du département nous permettant d'acquérir les carrières situées sur le plateau, patrimoine exceptionnel et qui reste unique en France de par ses ouvrages mais aussi de l'environnement faune et flore qui caractérise ce site. Avec 50 % d'aides escomptées de la Région, auxquels s'ajoutent 30 % des « Espaces Naturels Sensibles » du Département, pour l'acquisition et la signalétique de ce patrimoine remarquable, le restant à charge de la commune devient supportable et sera couvert par un emprunt.

Contrairement aux années précédentes, les engins de travaux publics ne viendront pas perturber la quiétude du village, seuls de petits tronçons de séparation des eaux pluviales et usées seront réalisés. Ceux-ci permettront de déconnecter du réseau eaux usées le réseau eaux pluviales pour plus de la moitié du village.

Enfin, je vous souhaite à tous un excellent été ensoleillé, durant lequel je vous invite à participer aux nombreuses festivités et animations organisées avec passion par nos dynamiques associations..

Yves Armand

Mairie :

2, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 04 71 71
Fax : 04 75 96 71 68
mairie@saintrestitut-mairie.fr
www.saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, jeudi :
de 9h à 12h
Mardi : de 14h30 à 18h
Vendredi : de 9h à 12h
et de 14h30 à 18h

Agence postale & Point info tourisme

3, place du colonel Bertrand
26130 Saint-Restitut
Tél : 04 75 49 81 80
Fax : 04 75 04 87 88
pointinfotourisme@
saintrestitut-mairie.fr

Horaires d'ouverture :
Ouvert toute l'année
Sauf dimanche et jours fériés
Lundi, mercredi, jeudi, samedi :
de 9h à 12h
Mardi : de 13h45 à 18h
Vendredi : de 13h45 à 17h

RESULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2017

Budgets	Section investissement	Section fonctionnement	Resultat de l'exercice
Commune	- 26 751,78 €	58 289,13 €	31 537,35 €
Eau et assainissement	- 480 501,84 €	34 734,92 €	-445 766,92 €
Immeuble commercial et auberge	3 403,69 €	75 167,66 €	78 571,35 €
Lotissement col des pieux	58 916, 40 €	139 817,82 €	198 734,22 €
Parc photovoltaique	- 9 814, 28 €	11 018,45 €	1 204,17 €

REMARQUES

1 Le déficit de la section d'investissement du budget EAU ET ASSAINISSEMENT résulte des travaux effectués sur le séparatif eaux pluviales/eaux usées qui n'ont pas fait l'objet d'un recours à l'emprunt.

2 Seul le budget annexe IMMEUBLE COMMERCIAL ET AUBERGE nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de la commune.

3 Les taux de fiscalité demeurent inchangés depuis 3 ans consécutifs. Les ressources fiscales de la commune sont de 506 euros/habitant contre une moyenne départementale de 555 euros/habitant pour la strate de référence.

4 Les dotations et participations de l'Etat sont de 103 euros/habitant contre une moyenne départementale de 217 €/habitant pour la strate de référence.

5 Les charges générales de la commune sont de 166 euros/habitants contre une moyenne départementale de 222 €/habitant pour la strate de référence.

6 Les charges de personnel de la commune sont de 352 euros/habitant contre une moyenne départementale de 392 €/habitant pour la strate de référence.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

Budget annexes primitifs 2018	Section fonctionnement	Section investissement
Immeuble Commercial Auberge	123 849,55 €	175 907,28 €
Eau Assainissement	235 766,65 €	321 362,84 €
Parc Photovoltaïque	117 585,19 € (recettes) 39 913,47 € (dépenses)	52 051,20 €
Lotissement Col des Pieux	379 805,52 €	196 162,40 €

RUBRIQUE CCDSP

Les élus communautaires ayant, à une large majorité, refusé toute augmentation de taxes mêmes minimes en 2017, viennent d'adopter le principe d'une augmentation conséquente de ces mêmes taxes pour 2018, et ce afin de rééquilibrer le budget intercommunal.
Avec l'élection d'un nouveau président à la tête de la communauté de communes, une majorité d'élus semble tout à coup revenir à la raison, cependant, l'esprit délétère qui règne encore en maître dans le conseil communautaire ne laisse rien augurer de bon pour notre avenir…

COMITE DES FETES DE SAINT RESTITUT

le plaisir de rassembler.....

Intimement associé à la vie villageoise, le comité des fêtes offre aux habitants une douzaine de manifestations annuelles. Il draine également à ses animations des résidents des communes voisines et participe ainsi à la notoriété de Saint Restitut.
Plusieurs de ses rendez-vous sont devenus des « classiques ».
On retiendra pour ces prochains mois la soirée piano dans les vignes (7 juillet), le bal des tilleuls et sa soupe au pistou (14 juillet), la fête votive (premier week-end de septembre), le marché de l'Avent (courant novembre).
Le comité des fêtes est constitué d'une solide et dynamique équipe de bénévoles fédérés par Luce Richard.
Il a son siège à la mairie de Saint Restitut.

Nos manifestations à retenir

- Janvier omelette aux truffes
- Avril vide grenier
- Mai fête de l'abeille
- Juillet soupe au pistou
- Juillet piano dans les vignes
- Août chorale du delta
- Août « Barbara Des champs »
- Septembre fête votive « moules frites »
- Septembre vide grenier
- Octobre loto
- Octobre festival du film
- Novembre marché de l'Avent
- Décembre concert de Noël

Comité des Fêtes Saint-Restitut

CRECHES ET TRADITIONS A SAINT RESTITUT

L'association « Crèches et Traditions à Saint Restitut » nouvellement créée en novembre 2017 a pour but de maintenir les traditions provençales.

En 2018, elle a organisé :

en janvier le concours de crèches familiales,
en mars un loto provençal,
en octobre elle fera son assemblée générale suivi d'un repas aïoli et d'une soirée provençale.

Pour les fêtes de Noël, elle réalise différentes crèches dans le village.

Elle participe à la vie du village et organisera des manifestations traditionnelles comme les treize desserts, théâtre, veillées, feu de st Jean, carmentran...

A VOS AGENDAS

Pour fêter le fin de la grande guerre 14/18, les associations et la mairie organiseront une commémoration particulière sur la journée du dimanche 11 novembre. Nous vous invitons tous à retenir cette date dès à présent.

Merci

JUILLET				
10 Juin au 22 Aout	Expo Collectionner aujourd'hui	Ouvert tous les jours sauf le lundi	Centre d'Art Contemporain	10h30 - 12h30 15h - 19h
Dimanche 1	Journée rallye pédestre	Foyer Rural	Carrière de la Barrière	
Vendredi 6	Chorale		Eglise	
Samedi 7	Piano dans les vignes	Comité des fêtes	Croix chabrières	
Samedi 14	Bal des tilleuls Soupe au pistou	Comité des fêtes	Place du 14 Juillet	20h
AOUT				
10 Juin au 22 Aout	Expo Collectionner aujourd'hui	Ouvert tous les jours sauf le lundi	Centre d'Art Contemporain	10h30 - 12h30 15h - 19h
Samedi 18	Chorale du Delta	Comité des fêtes	Eglise	18h
Vendredi 31	Fête votive Balade sous les étoiles	Foyer Rural	Village	Inscriptions à 19h30 Départ à 20h
SEPTEMBRE				
10 Sept. au 30 Déc.	Expo Dix Huit	Ouvert tous les jours sauf le lundi - mardi	Centre d'Art Contemporain	15h - 18h
Samedi 1	Fête votive Concours pétanque Moules frites	Comité des fêtes	Place Colonel Bertrand	
Dimanche 2	Fête votive Concours pétanque Compagnie Mine de Rien	Comité des fêtes	Village	Journée
Samedi 8	Journée des associations	Mairie - Associations	Carrière de la barrière	10h - 17h
Dimanche 9	Bourse musicale	R Estival	Salle polyvalente	9h
Lundi 10	Table ronde et vernissage expo Dix Huit	Lithos	Salle polyvalente	18h et 19h
Samedi 15 Dimanche 16	Journées du patrimoine - expo	Foyer rural - Municipalité	Salle polyvalente	Journée
Dimanche 16	Vide grenier	Comité des fêtes	Carrière de la barrière	8h - 13h
Samedi 22	Repas de rentrée	Club Vermeil	Salle du club	12h
Samedi 22	Loto vétérant Foot	Football club	Salle polyvalente	18h30

BUDGET PREVISIONNEL 2018
Fonctionnement

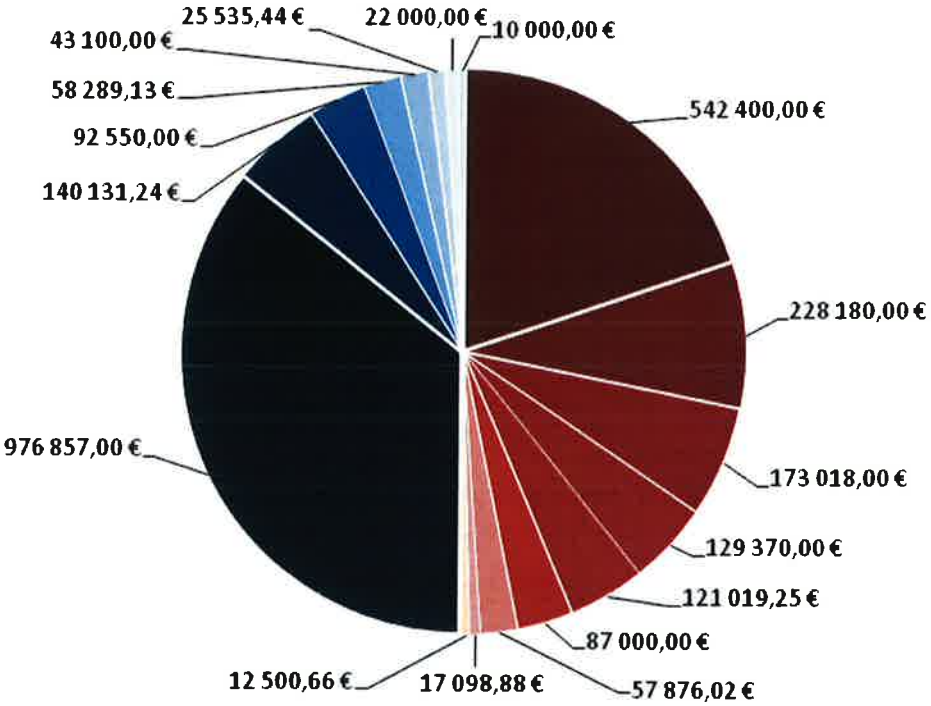

Dépenses

- Charges de Personnel
- Charges de gestion générale
- Impôts et taxes
- Autres charges de Gestion
- Virement à la section d'investissement
- Dépenses imprévues
- Charges exceptionnelles
- Section à section
- Charges financières

Recettes

- Impôts et Taxes
- Dotations et Participations
- Autres Produits de Gestion
- Report résultat fonctionnement
- Produits des services
- Section à section
- Atténuation de charges
- Produits exeptionnels

BUDGET PREVISIONNEL 2018
Investissement

Dépenses

- Immobilisations en cours
- Solde exécution Section Investissement
- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées
- Section à section

Recettes

- Dotations fonds divers
- Subvention d'investissement
- Intérieur de la Section
- Emprunts et dettes assimilées
- Virement de la Section Fonctionnement

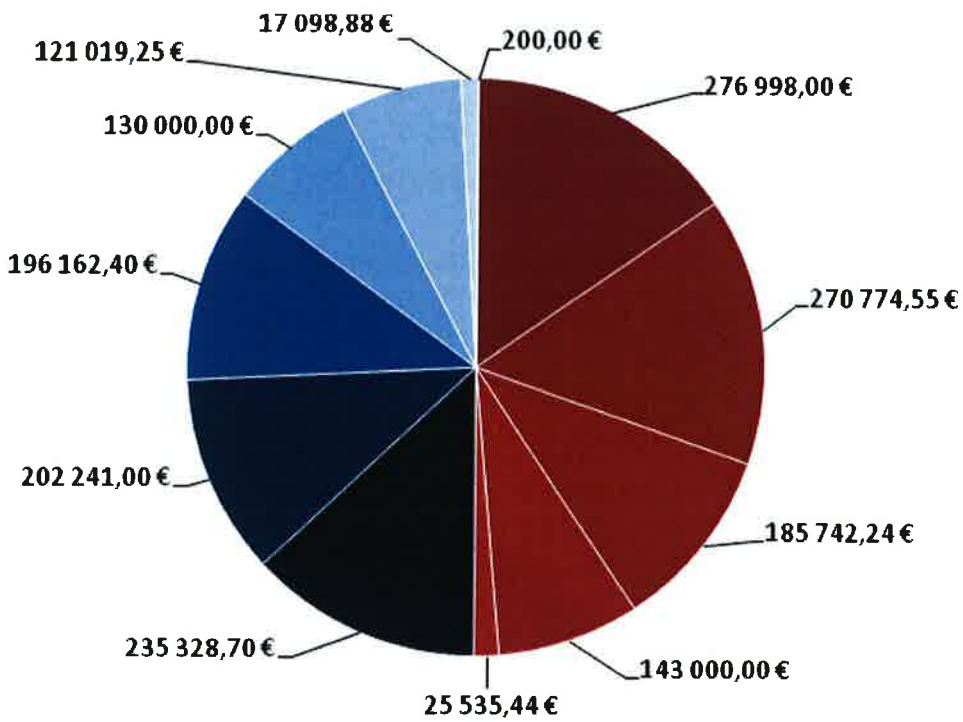

Naissances 2017

Kloé AGUILARD DEL PAPA
Maya BATTAGLIA
Victor COWE
Daouda DIOUF
Lou GALLOIS
Sacha GALLOIS
Lucas GUIRAO-ROS
Edouard MOROSINI NAMYSL
Raphaëlle POGGIO
Colin VINCENT
Blanche WALTER

Décès 2017

Ida AURIOL
Marie BERTHELÉMY
Andrée BERTRAND
Jacques BOUCHÉ
Yves BRUN
Denise GRANIER
Jean GRUBER
Colette GUEYRAUD
Denise LABEUR
André PASSERON
Michelle QUIGNON
Pierre RIGAUD
Jean ROBYN
Claire SON

Mariages 2017

Benjamin ALVAREZ - Natacha DURNEZ
Johan COSTECHAREYRE - Hélène HANDTSCHOEWERCKER
Jérémie FOUGEIROL - Jade LEIBA
Laurent GERFAUD - Bénédicte JALADE
Denis GUIGNARD - Charlyne COIA
Florian MAGALHAES DE OLIVEIRA - Sophie ROBLOT
Fabien MANSUY - Isabelle VASSIEUX
Laurent RICARD - Sandie VERDON
Marc RODRIGUEZ - Amandine GUERIZEC
Thomas SOUFFRE - Aude DELESCLUSE

URBANISME 2017

Nous avons enregistré 31 déclarations préalables concernant des clôtures, extensions ou local de moins de 20 m², terrasses, piscines, installations photovoltaïques, abris divers, rehaussement de murs, division parcellaire, réfections de toitures et 2 permis d'aménager. Sur ces 33 demandes d'urbanisme, 28 ont été accordées.

33 demandes de permis de construire ont été déposées et six ont été refusées. Ces demandes de permis de construire concernent la construction de maisons individuelles, de bâtiments agricoles, des extensions de constructions existantes, des abris pour véhicules, des garages, transformation de remise existante, modification et réhabilitation de maison d'habitation…
L'instruction de ces demandes est effectuée par un service commun nommé ADS (Application du Droit des Sols) au sein de la Communauté de Communes DROME SUD PROVENCE. L'instruction était auparavant gérée par les services de l'Etat qui en assumait le coût. Désormais, chaque collectivité supporte la dépense engagée (coût par document d'urbanisme déposé).
Pour SAINT RESTITUT, la participation financière au service commun ADS pour l'année 2017 est de 7895 euros.

Bienvenue aux Nouveaux Arrivants

Monsieur le maire et son conseil municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux arrivants (maison des séniors du clos de la Baume nouvellement installée en février dernier, l'allée des carriers au quartier du figeret, et nouveaux administrés).
Bienvenue dans notre commune qui a su conserver son âme de village, s'attachant à être agréable, accueillante, chaleureuse et vivante grâce aux associations qui œuvre en ce sens.
Merci à tous et à chacun de partager nos valeurs saint restitutiennes.

SOLELH DE JUNH, ARROÏNA PAS DEGUN!
SOLEIL DE JUIN, NE RUINE PERSONNE!

Directeur de la publication : Yves Armand / Edition à 700 exemplaires – Juin 2018 / Conception : Nadia Verdon

AMICALE LAÏQUE DE SAINT RESTITUT

L'amicale laïque de Saint Restitut est une association créée en 1985.

Elle a pour but de fédérer les énergies afin de :

- Récolter des fonds pour financer des achats et des sorties pour les enfants de l'école mais aussi pour ceux du village,
- D'organiser des manifestations afin de créer des moments de convivialité pour tous,
- D'encourager l'esprit associatif en mettant en avant le bénévolat.

Chaque année, l'amicale laïque s'engage auprès des enfants et des instituteurs afin d'être au quotidien une aide financière (mais pas seulement!) et aussi et surtout un soutien dans la vie de l'école. C'est aussi une équipe qui œuvre en premier lieu dans la bonne humeur, car sans sourire, tout est plus triste.

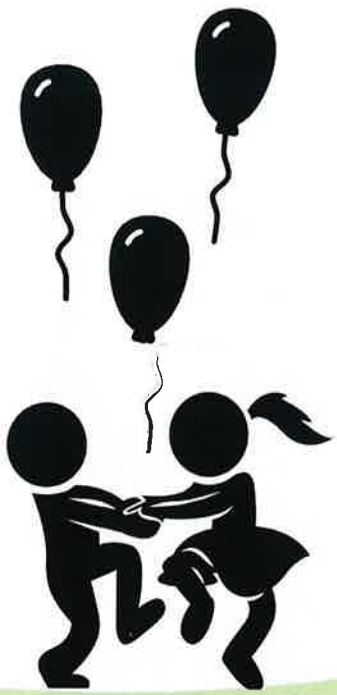

Quelques actions menées par notre équipe :

- Halloween et la chasse aux bonbons
- le marché de Noël
- les spectacles de Noël
- le loto
- le carnaval
- la kermesse et son repas
- diverses créations artisanales pour la vente
- classe de découverte
- sortie de fin d'année

CLUB VERMEIL, UNRPA

L'association « Club Vermeil, UNRPA » permet aux retraités de se réunir tous les vendredis de 14h30 à 18h pour jouer aux cartes, scrabble, pétanque...

Durant l'année, elle organise 4 petits lotos, un repas pour l'assemblée générale, un repas pour la fête des mères, un repas de rentrée en septembre, une sortie (cette année au cirque Gruss à Piolenc).

« A CHACUN SON VELO »

«A chacun son vélo» est une association qui a pour but de favoriser la pratique du vélo au quotidien.

Nous réparons et entretenons toutes sortes de vélos (route, VTC, voyages, VTT, tricycle, couché, cargo...)

Pour les personnes qui souhaitent passer au vélo électrique, nous pouvons installer un kit d'assistance sur leur propre vélo.

Tous les samedis, au 374 route de Suze à Saint Restitut, un atelier vélo avec tout l'outillage nécessaire est à votre disposition. Si vous le souhaitez, vous pourrez essayer de réparer votre vélo vous-même. Seules les pièces détachées neuves vous seront facturées à prix coutant.

Nous vous encourageons à venir nous voir, à découvrir notre site
www.a-chacun-son-velo.fr
et à nous aider à faire grandir l'association en fonction de vos attentes.

Bonnes et belles balades à tous...

COMMUNE DE SAINT RESTITUT
2 Place du Colonel Bertrand
26130 SAINT RESTITUT

ARRETE N° AR-2018-002

INTERDICTION CIRCULATION ET CONCENTRATION DE QUADS VEHICULES DEUX ROUES ET MOTEUR
ANNEE 2018

Le Maire de SAINT RESTITUT (Drôme),

Vu le Code des Communes et notamment son article 134.2
Vu le Règlement Sanitaire Départemental
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la tranquillité publique, et compte tenu des circonstances locales, de compléter pour la commune la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le bruit,

ARRETE

Article 1 : La circulation et la concentration de quads, véhicules à deux roues et à moteur est INTERDITE sur les parcelles communales de droit privé, sur les chemins ruraux non carrossables, ainsi que sur les bois communaux ou privés situés sur tout le territoire de la commune.

Article 2 : Cette interdiction est applicable **du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE** de chaque année.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront soumis aux Tribunaux compétents.

Article 4 : Le présent arrêté ANNULE et REMPLACE l'arrêté précédent du 05/05/2009.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise :
-Monsieur le Préfet de la Drôme
-Gendarmerie de ST PAUL 3 CHATEAUX
-Affiché en mairie

Fait à St Restitut,
Le 5 avril 2018
Le Maire, X.ARMAND

MAIRIE DE SAINT RESTITUT * 26 (Drôme) *

Valence
Date de réception de l'AR 05/04/2018
026-212603260-20180405-AR_2018_002-AR

J'aime mon village : STOP aux dépôts sauvages !

Certains habitants considèrent les conteneurs comme une décharge et ne savent toujours pas ce qui relève du tri sélectif et des ordures ménagères. Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considèrent que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ?

c'est à désespérer.....

Ce n'est pas la mairie qui changera fondamentalement la situation mais bien les citoyens eux-mêmes.

Il est fréquent de trouver autour des conteneurs de l'électroménager, du mobilier, ici un téléviseur, là un matelas (objet qui revient fréquemment) ou des plaques de plâtres. Il faut également constater dans les conteneurs à sacs noirs des déchets dangereux comme du verre cassé, des seringues, des plaques d'amiante ; des déchets verts, de la nourriture avariée.....En plus des pollutions chimiques, des nuisances visuelles et olfactives, ces déchets engendrent également un coût supplémentaire pour la collectivité et pour les contribuables.

Alors stoppons ces incivilités, le tri sélectif des ordures ménagères et des encombrants ne fait pas partie des missions des agents communaux. Munissons-nous de la carte de déchetterie délivrée en mairie et dirigeons nous vers Suze la Rousse, Saint Paul Trois Châteaux, Donzère ou Malataverne.

La mairie et les administrés de notre commune font appel au civisme de chacun, pour créer une vie collective saine, respectueuse d'autrui, de l'environnement.

Avant d'en arriver à la répression, car le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques entravant la liberté ou la sûreté de passage est passible d'une amende pour les contraventions de la 4ème classe.

Agissons ensemble pour un environnement plus propre.....

Un espace Multi services connecté et orienté tous publics

PIMMS PORTES DE PROVENCE EPI

Venez à notre rencontre!

1er lundi du mois

Rochegude: Devant la salle polyvalente « Gabriel Rodet »	10H00/12h00
St Restitut: Vers la mairie	13H30/14H30
La Garde-Adhémar	15H00/15H30
Granges Gontardes: Parking de l'école	15h45/16h15

2ème lundi du mois

Suze la Rousse: Place de la mairie	10H00/12H00
Bouchet: Boulodrome	12H30/13H30
Clansayes: Place de la mairie « Bertrand de Clansayes »	14h00/15H00

3ème lundi du mois

Saint-Paul-Trois-Châteaux: CCAS	10H00/10H30
Saint-Paul-Trois-Châteaux Entreprise	11H00/14H00
Clansayes: Place de la mairie « Bertrand de Clansayes »	14h30/15H30

4ème lundi du mois

La Baume de Transit: Place de la mairie	10H00/12H00

1er et 3ème mardi du mois

Les Granges-Gontardes: Parking de l'école	8H45/9H15
Tulette: Place du marché	10H00/12H00

2ème et 4ème mardi du mois

Malataverne	10H00/12H00

PIMMS PORTES DE PROVENCE EPI

Des agents pour vous accompagner
- MISE EN RELATION | MÉDIATION
- ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS
- CARRIÈRE & EMPLOI
- LOGEMENT | ÉNERGIE
- ECO-GESTES
- NATIONALITÉ FRANÇAISE
- IMPRESSION | REPROGRAPHIE
- PHOTO D'IDENTITÉ

et vous aider à l'utilisation des services et outils numériques

Installé à Donzère, dans les locaux de la gare, le **Point Information Médiation Multi-Services** vous vient en aide. Grâce à ses relations privilégiées avec ses partenaires, le **PIMMS** aide à débrouiller les situations complexes et facilite l'accès de chacun vers les services publics, gratuitement.

Des imprimantes et photocopieurs sont également à la disposition des usagers, à des tarifs très compétitifs.

Sa version itinérante, le **PIMMS Mobile**, vient jusqu'à vous !

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU · VEOLIA EAU · EDF · SNCF · pôle emploi · Maison de service au public · CCDSP · LA DROME Drôme Aménagement Habitat · LA POSTE · LA DROME · L'Assurance Maladie · Carsat Retraite & Santé au travail Rhône-Alpes · Allocations Familiales

PIMMS PORTES DE PROVENCE EPI

L'association PIMMS a été créée par les entreprises partenaires et la mairie de Donzère.

DONZERE

Que pouvez-vous faire au PIMMS MOBILE?

Un **déplacement en train à préparer**, mais pas de gare proche de chez vous pour **acheter votre billet TER** ?

Le PIMMS Mobile est là pour vous donner les informations nécessaires et vous délivrer votre titre de transport.

Vous souhaitez vous connecter sur internet, imprimer..
Vous n'avez pas le matériel nécessaire!

Le PIMMS Mobile est là.

Un abonnement à modifier (eau, électricité, Téléphonie);
Vous voulez prévoir votre départ en retraite;
Vous voulez déclarer vos impôts en ligne;
En bref, vous avez **besoin d'aide et de conseils dans vos démarches administratives** mais vous n'êtes pas à l'aise avec les plateformes téléphoniques ou l'informatique !

Le PIMMS Mobile est encore là.

SERVICES PERIPHERIQUES
Photocopie, Impression, numérisation, reliure
Impression de photo 10x15 et de planches de photo d'identité
Vente de titres de transport TER

n° de SIRET : 519 261 554 00013 APE

Un agent médiateur polyvalent à votre service pour vous:

Renseigner
Accompagner
Orienter

- Accompagnement dans vos démarches administratives
- Point TER et informations réseau SNCF
- Aide à l'e-administration (Pole emploi/ CAF...)
- Point informatique
- Analyse et maîtrise de vos factures
- Renseignements Services Publics
- Photocopie, impression et scan de documents
- Reliure de dossiers

Venez nous rencontrer !

QU'EST-CE QUE LE PIMMS MOBILE?

Le **PIMMS Mobile**

est une réponse humaine de proximité aux besoins des habitants des territoires ruraux, dans leur vie quotidienne.

De l'information de premier niveau à l 'accompagnement dans des démarches spécifiques, l'agent de médiation apporte aide et conseils personnalisés en rapport à la mobilité, l'accès aux droits, les prestations sociales, la demande d'emploi ou encore la naturalisation.

C'est une offre de services mutualisée de la CARSAT, SNCF, La POSTE, EDF, ENEDIS, VEOLIA et les partenaires de la Maison de Services au Public Drôme-Sud Provence.

Venez à notre rencontre, lors des tournées du PIMMS Mobile, du lundi et mardi.

Nous contacter :

Accueil téléphonique MSAP: 04.69.14.30.30
Email: contact0726@pimms.org

Suivez-nous et retrouvez notre agenda en ligne

Sur notre Site internet :

http://www.pimms07-26.org

Point Information Médiation Multi Services

PIMMS
PORTES DE PROVENCE
EPI

PIMMS MOBILE

Point d'accueil multi-services

gratuit

avec ou sans rendez-vous

Le lien entre les services publics et !

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique – Copyright © M.R

COMPOSTEZ AVEC LE SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE

Dimensions : L 79 x l 53 x H 75 cm

Dimensions : L 70 x l 70 x H 75 cm

Seau bio offert : contenance 8 Litres

SYPP Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets

ardèche LE CONSEIL GENERAL

Pour obtenir votre composteur, et votre seau Bio offert, remplissez le coupon ci-dessous et renvoyez-le accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public, à :

MAIRIE DE SAINT-RESTITUT 26 (Drôme)

Syndicat des Portes de Provence
8, Avenue du 45ème RT – Immeuble le Septan – Entrée A
26200 MONTELIMAR

Le Syndicat vous retournera un bon vous indiquant les heures d'ouvertures auxquelles vous pourrez venir chercher votre composteur, à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence située à Saint Paul Trois Châteaux.

BON DE COMANDE : Plastique ☐ Bois ☐

Nom, Prénom : .....

Adresse :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Adresse mail : .....

Je joins un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor Public

Date et signature :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

Attention : EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE **contravention** DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

(article 131-13 du nouveau code pénal)

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

252 déchèteries couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population**.

(source ADEME 2014)

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)

Attention les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.

Retrouvez plus d'informations et de conseils sur :
www.ademe.fr
Guide « Le compostage et le paillage »